

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - LOI SUR L'EAU

Déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud 2024-2028

syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL)

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté inter-préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de un mois, est prescrite du 17 juin 2024 à 09h00 au 16 juillet 2024 à 17h00 sur le territoire des communes de Aucamville, Beaumont-de-Lomagne, Beaupuy, Belbese, Bouillac, Bourret, Comberouger, Escazeaux, Faudoas, Garies, Larrazet, Le Causé, Mas-Grenier, Montain, Saint-Sardos, Savenes, Verdun-sur-Garonne et Vigueron (Tarn-et-Garonne), Belleserre, Bretx, Brignemont, Cabanac-Seguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Lagraulet-Saint-Nicolas, Larra, Lareole, Launac, Le Burgaud, Le Grès, Pelleport, Puysegur, Saint-Cezert et Thil (Haute-Garonne), sur la demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud 2024-2028, faite par le SYGRAL.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Delphine GONI-LIZOAIN - SYGRAL – 7 place de la Halle - 32120 SOLOMIAC - Tél : 05 32 26 34 06 – mèl : d.goni-lizoain@sygral.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-dans les mairies de Mas Grenier, Launac et Savenès.

-sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

-soit sur un registre d'enquête déposé dans les mairies de Mas Grenier, Launac et Savenès aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Savenès, 14 rue de la Mairie – 82600 SAVENES, siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "**Déposer une observation**"

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

M. Michel JONES, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes : le lundi 17 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et le mardi 2 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Savenès, le jeudi 20 juin 2024 et le mardi 16 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Mas-Grenier et le mercredi 26 juin 2024 et le mercredi 10 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Launac.

Le présent avis sera affiché dans les trente-six mairies concernées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Mas Grenier (82), Savenès (82) et Launac (31) ainsi que sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Tarn-et-Garonne : www.tarn-et-garonne.gouv.fr et dans la Haute Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr , pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur la demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud 2024-2028 par arrêté inter-préfectoral.